

Discours du ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, à l'occasion du colloque « Le partage et l'échange de données de santé : le contexte luxembourgeois du dossier de soins partagé et le contexte international »

22 novembre 2016

Mondorf-les-Bains

Seul le discours prononcé fait foi.

Cher Monsieur le président,

Chers intervenants,

Chers invités,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté d'ouvrir ce colloque – que l'ALOSS organise depuis plusieurs années déjà – et qui traite cette année autour du thème « l'échange et le partage de données de santé ».

Le partage et l'échange d'informations de santé entre professionnels de santé est un élément essentiel dans le domaine tant de la santé que de la sécurité sociale. Aussi, la mission primaire d'une politique nationale de santé et de sécurité sociale est d'assurer au citoyen l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable. En définissant notre stratégie sanitaire et de sécurité sociale, nous devons dès lors viser à assurer l'accès facile à des soins de santé qualitatifs. Or, la mise en commun d'informations de santé est un vecteur contribuant justement à la qualité et la bonne coordination des soins de santé.

En effet, tôt ou tard dans sa vie le citoyen va devenir patient (en fait, il l'est déjà au moment de sa naissance et parfois même avant) et devoir faire appel à des professionnels de santé qui vont l'accompagner tout au long de sa prise en charge. Pour que ces professionnels de santé puissent assurer un bon suivi et une bonne coordination des soins à prodiguer, il est indispensable qu'ils disposent des données de santé essentielles de leur patient. Le partage de données de santé est dès lors indispensable pour pouvoir assurer une bonne continuité des soins.

En outre, l'échange d'informations de santé entre professionnels de santé contribue à une meilleure qualité de la prise en charge du patient. D'une part, parce que la connaissance de l'historique de santé du patient permettra au professionnel de santé d'adapter au mieux le traitement à l'état de santé du patient. D'autre part, parce que le partage de données de santé entre professionnels de santé aidera à éviter des examens redondants qui, dans certains cas, peuvent avoir un effet négatif sur la santé du patient – prenons comme exemple des examens radiographiques.

D'ailleurs, faciliter la communication des données de santé du patient aidera à éviter les erreurs médicales et le surcoût considérable que celles-ci représentent pour le budget de la sécurité sociale. En effet, il ressort de plusieurs études internationales que les défauts de communications interprofessionnelles sont pour près de 60% des cas sources d'erreurs médicales évitables, c'est-à-

dire des erreurs médicales qui auraient pu être évitées si les professionnels de santé avaient partagé les informations relatives aux éléments connus provoquant des événements indésirables.

L'occurrence d'un événement indésirable a forcément des répercussions plus ou moins sérieuses pour la santé des malades et impacte le parcours des soins du patient : soit celui-ci doit être hospitalisé plus longtemps que normalement prévu pour son type de pathologie, soit il doit prendre des médicaments supplémentaires ou plus longtemps, ou – dans le cas d'handicap provoqué par l'événement indésirable – le patient est dépendant de soins à domicile ou d'assistance socio-médicale. Les événements indésirables évitables ont donc des conséquences économiques car ils représentent toujours des charges financières importantes pour les états et les organismes sociaux.

Il est donc primordial – tant pour le patient que pour le professionnel de santé – de faciliter la mise en commun de données de santé entre les professionnels de santé prenant en charge un patient. Cette volonté de favoriser l'échange et d'abolir les ruptures de flux d'informations entre les différents acteurs de la santé était d'ailleurs une des pierres angulaires du Plan d'action eSanté que le gouvernement a décidé en 2006. L'outil de partage mis en avant par ce plan d'action national est, comme vous le savez sans doute, le Dossier de Soins Partagé (DSP), mis à disposition du citoyen par l'Agence eSanté. Le DSP joue un rôle pivot dans la prise en charge d'un patient. Il permet notamment au patient d'avoir la main sur l'accès à ses données de santé, et de participer plus activement à sa santé. Pour les professionnels de santé prenant en charge le patient, le DSP offre une bonne vue d'ensemble sur l'historique de santé du patient.

Au mois de mai de l'année passée j'ai eu l'honneur d'avoir pu officiellement annoncer, conjointement avec la ministre de la Santé, Madame Lydia Mutsch, le lancement du DSP en phase pilote auprès des patients suivis par un médecin référent. Depuis fin septembre 2015 cette phase pilote a pu être élargie aux patients volontaires (c'est-à-dire des patients qui n'ont pas signé une convention médecin référent mais qui souhaitent toutefois d'ores et déjà disposer d'un DSP).

À un peu plus d'un an après le lancement du DSP je suis ravi de pouvoir vous informer que le bilan de ce déploiement en phase pilote s'avère très positif. En effet, sachant que parmi les 22.600 patients pour qui un DSP a été ouvert seulement 170 (soit 0,7%) ont décidé de fermer leur DSP (et le fait qu'à l'heure actuelle plus de 7.800 de documents sont déposés dans les DSP ouverts, et que ce volume de documents déposés montre une nette tendance croissante), il nous permet de conclure que le DSP connaît un réel intérêt de la part des patients et des professionnels de santé.

D'autres pays européens ont précédé le Luxembourg à introduire des outils e-santé tels que le dossier de santé électronique, la télémédecine ou encore la e-prescription. Chez eux aussi, la plupart de ces outils e-santé ont trouvé adhésion auprès des patients et professionnels de santé et par là connu un franc succès.

Je félicite les organisateurs de ce colloque d'avoir invité quelques-uns de ces acteurs internationaux pour venir témoigner de leur mise en pratique d'outils e-santé et partager avec vous les retours d'expérience dans leurs pays respectifs.

Je suis confiant que cette conférence vous apportera de nouvelles connaissances et souhaite à vous tous que ce soit une journée riche en échanges.

* * *

Communiqué par le ministère de la Sécurité sociale